



Les Corsaires
Hendaye Sauvetage Côtier
Centre Nautique – Baie de Txingudi
64700 Hendaye
hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr
Contact : Bixente Millet 06.76.24.15.29.

FICHE D'ADHESION
2021/2022

Licencié :

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Nationalité..... Sexe.....
Date de Naissance..... Lieu.....
Tél Fixe..... Dép. de Naissance.....
Email..... Portable :.....
Profession ou études.....

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom/Prénom/Lien Tél :

Nom/Prénom/Lien Tél :

TARIFS COTISATION & LICENCE OBLIGATOIRE du 01/10/2021 au 30/09/2022

Cotisation :

- Groupe compétition (minime, cadet, junior et sénior) : 150€/pers ; le deuxième enfant à 120€ ; à partir du 3^{ème} enfant inscrit : 100€
- Groupe école de sauvetage (avenir, poussin et benjamin) : 120€/pers ; le deuxième enfant à 100€
- Groupe loisir et master : 120€/pers

Licence & Abonnement au magazine de sauvetage compris

+ 20€ pour le lycra d'entraînement.

Mode de règlement : Chèque Espèces

Chèque 1 N°..... Chèque 2 N°..... Chèque 3 N°..... Chèque 4 N°.....

(merci de noter au dos des chèques le nom et prénom de l'adhérent concerné par le règlement ; possibilité de régler en plusieurs chèques – noter les dates d'encaissement au dos des chèques ; en cas de famille nombreuse, possibilité de faire un seul chèque)

DOCUMENT A FOURNIR :

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique des sports aquatiques y compris en compétition

Les membres doivent savoir nager, en cas de doute se rapprocher de l'éducateur.

Le club fait aussi diverses formations de secourisme tout au long de l'année. Pour tous renseignements, s'adresser aux membres du bureau et/ou aux éducateurs.

Vos tailles pour les tenues

Taille haut (ex: T-Shirt /sweat):	8 ans	10 ans	12 ans	14 ans	XS	S	M	L	XL	XXL
Taille bas (ex: short /survêtement):	8 ans	10 ans	12 ans	14 ans	XS	S	M	L	XL	XXL

Reprise des entrainements : Samedi 2 octobre

Entrainements plage : Mercredi de 11h à 12h30 (avenirs et poussins)
14h à 15h30 (benjamins)
15h45 -17h45 (minimes à séniors)
Samedi de 8h45 à 10h45 (minimes à séniors)
11h à 12h30 (benjamins)
13h45 à 15h15 (avenirs et poussins)
Dimanche de 10h à 11h30 (masters et loisirs)

Entrainements piscine : Lundi de 17h à 18h (poussins)
18h à 19h (benjamins)
Mardi de 21h à 22h30 (BNSSA, compétiteurs, masters et loisirs)
Jeudi de 18h30 à 20h (minimes et cadets)
Vendredi de 17h30 à 18h30 (avenirs)
18h30 à 19h30 (poussins)
19h30 à 21h (minimes)
20h30 à 22h (BNSSA, compétiteurs, masters et loisirs)
Samedi de 16h à 17h 45 (benjamins)
17h45 à 20h (minimes à sénior)

Entrainements préparation physique : Lundi et jeudi de 19h à 20h30 (compétiteurs, masters et loisirs)

Bénévolat :

Je soussigné(e).....(parent de)....., souhaite participer à la vie du club :

- en devenant officiel lors des compétitions
- en participant à l'organisation de manifestations sportives organisées par le club
- en devenant accompagnateur lors de déplacements en compétition
- en tant que secouriste sur des Dispositifs de Premiers Secours (préciser et joindre les diplômes possédés)
- en mettant à disposition de l'association du matériel (préciser) :

Autorisations :

J'autorise ou Je n'autorise pas (*raier la mention inutile*) le club à utiliser les photos où moi et/ou les membres de ma familles sont reconnaissables.

En cas d'accident, les responsables du club s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.

J'accepte / je n'accepte pas (*raier la mention inutile*) que mon enfant soit hospitalisé en cas d'urgence et

J'autorise / je n'autorise pas (*raier la mention inutile*) les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Les responsables du club remettront le présent document au personnel de santé qui prendra en charge mon enfant.

Fait à

Le

Signature



Association Loi 1901

Déclarée à la sous-préfecture de Bayonne

N° W641003052 DU 22/06/2010

Siret 510 075 153 00013

**Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
(FFSS, N° 5175) - reconnue d'utilité publique**

Siège social : Centre nautique, baie de Txingudi, 64700 Hendaye

Tél : 0676241529

Email : hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR **LE MEMBRE ACTIF A DES DROITS ET DES OBLIGATIONS**

LES DROITS :

Participer à tous les cours du groupe auquel il appartient, ainsi qu'aux manifestations organisées par le club.
Intervenir auprès du bureau pour tous litiges.
Etre sensibilisé au milieu aquatique, au sauvetage et au secourisme dans les meilleures conditions.
Avoir accès aux structures techniques et administratives du club.

LES OBLIGATIONS :

Respecter les horaires d'entraînements.
Porter le lycra club d'entraînement lors tous les entraînements sauvetage côtier
Respecter le matériel du club ainsi que les locaux (entretien, rangement, nettoyage...)
En cas de détérioration du matériel (paddle, surf ski...) de votre part, vous devez le signaler à un éducateur, le sortir de l'eau rapidement et le mettre à l'écart pour qu'il ne ressorte pas avant d'être réparé.
Le matériel et les locaux ne peuvent être utilisés que par les membres du club, sauf encadrés par les éducateurs.
Honoré les convocations aux compétitions.
Porter les couleurs du club aux compétitions départementales, régionales, Inter-régionales, nationales et internationales.
Lors de sessions surf, le respect des règles de surf et le port du leash, sont obligatoire.
Les titulaires du PSE2 doivent participer aux postes de secours (DPS).
Pour les compétiteurs titulaires du PSE2 désirants participer aux championnats de France (et Rip Curl Rescue), vous avez l'obligation de faire un minimum de 5 DPS dans les 12 mois qui précèdent chaque championnats.
Les sauveteurs du club devront porter assistance à toutes personnes en danger, si leur propre sécurité en est assurée.
Ne pas ternir l'image du club et sa respectabilité.

REMBOURSEMENTS :

En cas d'interruption quel qu'en soit le motif, aucun remboursement de cotisations ne pourra être exigé.

SANCTIONS :

- 1) AVERTISSEMENT,
- 2) SUSPENSION DU 8 à 60 JOURS (sans remboursement même partiel de la cotisation),
- 3) EXCLUSION DEFINITIVE.

ASSURANCES

Le club contracte pour chaque membre compétiteur une licence assurance compétition auprès de la F.F.S.S. (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), et pour chaque adhérent une assurance auprès de AXA. Le sauveteur compétiteur est assuré à la signature de la licence.

ASSEMBLEE GENERALE

Pour en savoir plus et faire valoir les droits, les membres actifs doivent assister à cette assemblée prévue chaque année. Le bureau annoncera la date de l'assemblée générale par mail, par affichage à la piscine et annonce dans la presse écrite.

POINTS IMPORTANTS

La répartition dans les groupes de travail est déterminée par les entraîneurs qui tiennent compte des aptitudes des membres, de leur âge et de leur progression.

La compétition est un des principaux objectifs. Aussi, l'organisation technique et pédagogique est orientée en ce sens.

Il est recommandé aux parents d'accompagner les nageurs dans la piscine ou au club de sauvetage afin de s'assurer que l'entraînement a bien lieu.

En cas de fermeture fortuite de la piscine ou d'annulation de l'entraînement océan (conditions climatiques), un message par SMS ou Whatsapp sera envoyé afin de prévenir chaque adhérent.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Autorisation parentale
Saison 2021-2022

Déclarée à la sous-préfecture de Bayonne
N° W641003052

DU 22/06/2010

Siret 510 075 153 00013

Affiliée à la Fédération

Française de Sauvetage et de Secourisme

(FFSS, N° 5175) - reconnue d'utilité publique

Siège social : Centre nautique, baie de Txingudi, 64700 Hendaye

Tél : 0676241529

Email : hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr

Document à rendre
Si l'adhérent est mineur

MERE NOM : |_____|

PRENOM : |_____|

Adresse : |_____|

Code Postal : |_____| Ville : |_____|

Tél 1 : |_____|

Email : |_____|

PERE NOM : |_____|

PRENOM : |_____|

Adresse : |_____|

Code Postal : |_____| Ville : |_____|

Tél : |_____|

Email : |_____|

Je soussigné(e) (NOM)..... (Prénom).....

Agissant en qualité de responsable légal de :

Nom : Prénom :

Assure ma responsabilité vis-à-vis de la sécurité du mineur jusqu'à l'avoir déposé dans les locaux du centre nautique, jusqu'au début et dès la fin de l'horaire officiel d'entraînement (voir planning dans le dossier d'inscription)

Autorise LES CORSAIRES, HENDAYE SAUVETAGE COTIER à transporter ma fille - mon fils (*razer la mention inutile*) lors des déplacements occasionnés par les entraînements et les compétitions.

Ces déplacements pourront se faire par tout moyen de transport, y compris des véhicules personnels d'adhérents encadrant et / ou des parents mandatés par le club.

Fait à....., le.....

Signature